

No 34

Avril 2018

INFO CMS

Journal destiné au personnel du CMS

EDITO

La commission du personnel du CMS

Dans une organisation de la taille du CMS de la région sierroise, la mise à disposition d'une commission du personnel est un droit des collaborateurs. Nous répondons désormais à cette exigence et saluons, avec intérêt les premiers pas de votre commission, active depuis le début 2018. Nous remercions bien sûr d'ores et déjà tous ses membres de leur engagement.

La direction du CMS considère les représentants que vous avez élus au sein de cette commission comme de véritables partenaires, avec lesquels nous nous réjouissons de collaborer. Toutefois, chacun restera évidemment dans son rôle. Nos points de vue respectifs ne seront ainsi pas toujours alignés !

Avec cette commission, vous disposerez d'un nouveau relais de transmission vers la direction de questions en lien avec votre vécu professionnel. Ses membres seront les porte-voix de chacun d'entre vous. Mais, bien sûr, tout ce qui existe, à ce jour, pour se mettre à votre écoute, va demeurer. Nous pensons en particulier aux entretiens annuels de collaboration - dont nous prenons connaissance de tous les compte-rendu -, à notre participation, au moins une fois l'an, à l'un de vos colloques d'équipe, à l'assistant social du personnel qui vous accueille en totale discrétion, etc. Rappelons enfin que notre porte vous est toujours ouverte.

Le Groupement valaisan a prévu de regrouper des représentants de chacune des commissions du personnel des CMS régionaux. Cela permettra d'apporter un regard plus direct des collaborateurs sur les différents chantiers d'harmonisation qui sont mis en œuvre depuis quelques années déjà sur le plan cantonal.

En espérant que votre commission du personnel vous sera utile et qu'elle pourra répondre à vos légitimes attentes, nous lui souhaitons plein succès !

Dominique Germann, Directeur



cms

hôtel de ville ■ cp 280 ■ 3960 sierre ■ tél. 027 455 51 51 ■ fax 027 455 65 58 ■ cms@sierre.ch ■ www.cms-sierre.ch

La Commission du personnel se présente

La commission du personnel est entrée en fonction au 1er janvier 2018.

Elle est composée de 5 membres : **Sarah Clivaz**, infirmière (debout à gauche)

Melissa Cavallo, assistante sociale (assise au milieu)

Annick de Preux, auxiliaire ADE, Présidente de la Commission (assise à gauche)

Nancy Zufferey di Maio, ASSC en formation (debout à droite)

Johann Mounir, maître socio-professionnel (assis à droite)

Ces derniers sont à votre disposition, adressez-vous en priorité au répondant de votre service.

Les domaines d'activités de la commission sont les suivants :

- Conditions de travail au CMS
- Sécurité et santé au travail
- Climat de travail



- Licenciements collectifs
- Type d'information et moyens de communication à l'interne

- Information et consultation du personnel

Les buts poursuivis par la commission du personnel sont fixés dans un règlement qui vous a été distribué.

Il s'agit notamment d'œuvrer à l'amélioration du climat et des conditions spécifiques de travail au CMS dans un esprit de coopération avec la direction, de renforcer la collaboration entre la direction et le personnel. A ce titre, elle favorise le dialogue et l'information réciproque. Elle représente et fait valoir les intérêts du personnel

auprès de la direction. Elle doit respecter la notion de proximité et représenter la diversité des secteurs.

N'hésitez pas à discuter avec eux.

Mot de la Commission du personnel

Chers collègues,

La Commission du personnel est désormais nommée. Il nous tarde d'œuvrer à l'amélioration de votre environnement professionnel. Pour ce faire, vous pouvez nous soumettre vos idées, remarques, besoins à l'adresse postale ci-après:

Afin de garantir la plus stricte discrétion,

vos envois restés sous pli seront glissés dans une boîte sécurisée et lus uniquement par les membres de la commission.

Vous avez également la possibilité de nous joindre par mail à l'adresse : **cms-coper@sierre.ch**

A votre disposition pour vous écouter, vous orienter, vous accompagner dans vos questionnements divers,

nous nous réjouissons de collaborer avec vous, chers Collègues, ainsi qu'avec les membres de la Direction.

Pour la Commission du Personnel

Centre médico-social
de la région de Sierre
Commission du Personnel
Hôtel de Ville - Rue du Bourg 12 A
CP 280
3960 Sierre

Et l'assistant social du personnel dans tout ça ?

L'AS du personnel est à disposition de tous les collaborateurs du CMS confrontés à des difficultés personnelles de quelque nature qu'elles soient. En sa qualité de médiateur, il est la personne ressource pour les risques psycho-sociaux (harcèlement,

mobbing, etc). Ces consultations se font dans la **plus stricte confidentialité**. Aucune information n'est communiquée, ni à la Direction, ni aux RH, ni aux responsables hiérarchiques.

Daniel Rey,

assistant social du personnel

Informations pratiques :

Les rendez-vous ont en principe lieu au CMS, 1er étage, bureau 6

Prise de rendez-vous avec Daniel Rey, par téléphone ou mail :

027 452 07 17

daniel.rey@sierre.ch